

Le concept de protection "Covid-19"

Modèle pour les événements de la CTUS

Date d'émission 04.06.2020

Basé sur le concept de protection de la SCS
Complété par les notes BLV et les suggestions de la FCI FCI

Objectif et finalité du document

Ce concept montre aux organisateurs les lignes directrices pour la mise en œuvre de des événements de la CTUS avec des chiens. L'application de ces lignes directrices devrait contribuer à prévenir ou à contenir la propagation du virus corona et à assurer la protection de la santé des organisateurs, des maîtres-chiens et des spectateurs ainsi que des personnes particulièrement menacées. Le concept de protection développé par le groupe de travail OFSP / SECO a été repris par le SCS et adapté principalement aux conditions des événements de la CTUS. Sa validité ne s'applique pas seulement aux concours mais peut également être appliquée à d'autres événements de la CTUS (cours / formation).

Généralités

Événements / Concours durant le Corona - Version 1

En adaptation aux règles actuellement en vigueur, les concours CTUS sont à nouveau autorisés avec effet immédiat.

Avec les informations suivantes, la CTUS résume à la fois les règlements (concept de protection pour les événements de la SCS - reconnu par le BAG et les propositions de la FCI (lettre de la commission FCI datée de juin 2020).

En raison de l'urgence les mesures prises pour les événements imminents, n'ont pas été testées dans la pratique et seront à nouveau adaptées ici si nécessaire.

Règles générales :

- Les mesures prises durant la période du Covid 19 par l'OFSP et le "concept de protection pour la réalisation de manifestations avec des chiens de la SCS s'appliquent comme base.
- Respect de la taille maximale autorisée du groupe
- Maintenir la distance minimale (2 mètres) pendant des périodes plus longues (> 15 minutes)
- Possibilité de porter des masques de protection et des gants jetables en général, ou pendant de courtes périodes en dessous de la distance minimale

Tant les juges de la performance que l'organisateur sont tenus de veiller au respect de ces règles. Chaque participant est conscient que, pendant le déroulement d'un événement, il est possible que la distance minimale soit dépassée pendant un court laps de temps et il est autorisé à se protéger avec des masques de protection et des gants jetables dans de tels cas.

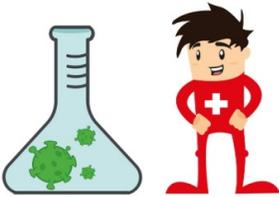
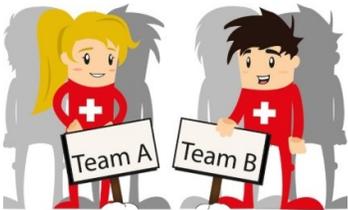
Chaque participant prend le risque de son plein gré et il a la possibilité d'arrêter le concours après consultation avec le juge de performance, en donnant des informations concrètes sur la situation qui est déterminante pour lui. Dans le livret de travail, une inscription correspondante est faite : "Examen annulé par le conducteur en raison de problèmes de corona".

Dans un tel cas, aucune demande de remboursement ne peut être faite à l'encontre de l'organisateur !

Version : 22 avril 2020 BAG/SECO

Le principe STOP illustre la succession des mesures de protection à prendre.

Version: 30 April 2020 BAG/SECO

<p>S</p>	<p>S pour substitution ; condition sine qua non concernant le COVID-19 : une distance suffisante (p. ex. télétravail).</p>	
<p>T</p>	<p>T pour mesures techniques (p. ex. parois en plastique transparent, postes de travail séparés).</p>	
<p>O</p>	<p>O pour mesures organisationnelles (p. ex. équipes séparées, modification du roulement des équipes).</p>	
<p>P</p>	<p>P pour mesures de protection individuelle (p. ex. masque d'hygiène (masques chirurgicaux / masques OP)).</p>	

1. HYGIÈNE DES MAINS

Mesures

- Pour la désinfection des mains, les distributeurs de désinfectant doivent être placés dans des endroits appropriés.
- Toutes les personnes se nettoient régulièrement les mains.
- Les salutations se font sans poignée de main.
- Les participants ne touchent pas un chien étranger.
- Après chaque contact avec d'autres personnes et/ou chiens, la personne se lave les mains.

2A. GARDER LA DISTANCE

Mesures

- Le responsable organise la manifestation que la distance de 2 m puisse être respectée. Si cela n'est pas possible à court terme (par exemple, cours de briefing en agility), la taille du groupe doit être réduite par l'organisateur afin d'obtenir une distance optimale entre les participants.
- Toutes les personnes présentes doivent maintenir une distance de 2 m sur l'ensemble du site.
- Un seul chien est lâché à la fois. Exceptions pour les événements sur plusieurs parcours.

2B. Travail lorsque la distance doit être de moins de deux mètres

Mesures

- En cas de problème, le responsable de la formation est autorisé à descendre en dessous de 2 m pendant une courte période.

3. NETTOYAGE

Mesures

- Les toilettes, y compris les robinets d'eau correspondants, les distributeurs de savon, les distributeurs de serviettes, etc. sont nettoyés et désinfectés régulièrement.
- Après chaque leçon pratique, les poignées de porte, etc. sont désinfectées.
- Les gants jetables et les chiffons de nettoyage doivent être jetés quotidiennement.

4. PERSONNES PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES

Mesures

- L'instructeur peut se protéger avec un masque facial et/ou une visière.

5. MALADE DU COVID-19 SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Mesures

- Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à entrer sur le terrain et ne sont pas autorisées à participer à la manifestation.
- Les animaux des ménages COVID ne sont pas autorisés à entrer dans le terrain et ne sont pas autorisés à participer à la manifestation.

6. SITUATIONS PROFESSIONNELLES SPÉCIFIQUES

Mesures

- Les organisateurs, aides, participants peuvent se protéger à l'aide de masques faciaux ou de visières. (Approvisionnement par les participants)
- Chaque participant utilise ses propres objets de motivation et autres ustensiles.
- Les salles d'entraînement doivent être aérées au moins 4 fois par jour pendant environ 10 minutes

7. INFORMATION

Mesures

- Tous les participants recevront à l'avance le concept de protection par courrier électronique.
- Le concept de protection actuel sera également affiché à l'entrée de la zone d'entraînement.

8. GESTION

Mesures

- La répartition des participants/groupes seront divisés à l'avance par la direction de manifestation. La liste sera envoyée par courrier électronique. La répartition doit être respectée.
 - Avant le début de la manifestation, la direction de la manifestation explique les points fixes de ce concept.
 - Une liste de protocoles doit être présente dans les toilettes avec des informations sur le temps de désinfection.
 - La direction de la manifestation tient une liste des participants incl. visiteurs avec le nom, l'adresse et le numéro de téléphone.
-

9. AUTRES MESURES DE PROTECTION

Mesures (valables à partir du 6 juin 2020)

- Pour les manifestations, le nombre de participants doit être adapté aux conditions du terrain/ salle. Pour les manifestations qui se déroulent dans un espace public, le nombre maximum de 30 personnes doit être respecté.
- Lors des manifestations, le nombre de personnes présentes ne doit pas dépasser 300 (participants, organisateurs, aides, visiteurs).
- Les places et les salles peuvent être divisés pour les séances d'entraînement au moyen de clôtures. Le nombre de participants ne doit pas dépasser 300.
- La circulation des personnes sur les lieux/dans les halles doit être contrôlée afin que la distance minimale mutuelle de 2 m soit garantie à tout moment pour toutes les personnes présentes. Si la distance minimale ne peut être respectée, il est fortement recommandé de porter un masque facial ou une visière. Chacun est responsable de ses propres achats.
- Les salles de loisirs doivent rester généralement fermées.
- Aucune boisson, etc. n'est offerte. Si l'établissement dispose d'un restaurant, celui-ci peut être ouvert conformément aux dispositions de l'OFSP, mais il doit avoir son propre concept de sécurité.
- La distance de 2 m doit également être respectée lors du trajet pour se rendre à la manifestation et en revenir.

Explications spécifiques pour les concours

1. Accueil et présentation au juge

Il faut éviter de se serrer la main pendant toute la procédure d'examen.

2. contrôle du caractère du chien

L'impartialité du chien est donc également traitée sans se serrer la main et dans le respect de la règle de la distance.

3. Le contrôle d'identité du chien

Le juge peut déléguer le contrôle à une personne ou le faire effectuer par le conducteur. La distance minimale entre la personne qui effectue le contrôle et le maître-chien doit être maintenue. Il en résulte deux possibilités pour le contrôle des puces :

- a) Le chien est tenu en laisse par son maître, de manière à ce que la distance avec la personne qui effectue le contrôle puisse être maintenue.
- b) Le maître-chien porte des gants jetables et prend lui-même en charge le dispositif à puce et le tient devant la personne chargée du contrôle.

4. BH/VT - dans le trafic (IGP)

La partie " dans le trafic" du BH-VT ne doit pas être effectuée en ville mais en dehors de la zone de l'événement, les situations quotidiennes nécessaires devant être vérifiées conformément aux règles de l'IGP

5. Pistes et quête (tous les règlements)

Si un conducteur considère que la piste ou les objets de la piste ou les bois du terrain de chasse sont potentiellement dangereux, il est autorisé à porter des gants. Les objets ne sont pas remis directement par le conducteur après le travail, mais placés dans un conteneur.

6. Rapport (tous les règlements)

L'organisateur fournit des gants jetables pour l'exercice de rapport, que le conducteur peut les utiliser à sa demande.

7. Marche au pied dans un groupe de personnes (toutes les règlements)

Le groupe respecte la distance minimale et le conducteur évite de descendre en dessous de la distance minimale lorsqu'il s'arrête. À cette fin, une distance d'au moins 4 mètres est nécessaire au sein des personnes formant le groupe. Lorsque vous vous arrêtez en groupe, cela ne doit pas se faire près d'une personne, mais au milieu du groupe.

8. Défense (tous les règlements)

Il est possible de renoncer au désarmement.

9. Localisation de la personne (Chien sanitaire)

L'aide au lever ne doit pas être donnée.

10. Chiens de travail aquatique

Nous contactons directement les groupes de travail sur l'eau pour discuter de la situation sur le bateau.

En principe, le gouvernement fédéral recommande l'utilisation de masques de protection (comme dans les transports publics) si la distance est en permanence inférieure à 2 mètres (plus de 15 minutes). Le changement de groupe doit être réduit au minimum et la traçabilité doit pouvoir être assurée.

Nous vous remercions de votre compréhension ainsi que du respect de ces règles.
Ils seront distribués aux juges et en même temps et affichés sur la page d'accueil de la TKGS.
Les nouvelles versions seront publiées de la même manière.
La TKGS

CONCLUSION

Ce document a été créé sur la base d'une solution liée au métier : Oui Non

Ce document a été envoyé à tous les organisateurs, aides et participants et a été expliqué.

Ce document ne doit pas être soumise, mais il doit être présenté lors d'une inspection.

Prestataire de cours/école de chiens :

Adresse :

Personne responsable :

Téléphone :

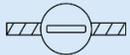
E-Mail :

Date :

Signature :

Nouveau coronavirus : assouplissement des mesures

📄 Ouverts ou autorisés dès le 6 juin

<p>30</p> <p>Rassemblements de 30 personnes max. (à partir du 30 mai)</p>	<p>300</p> <p>Manifestations de 300 personnes max.</p>	 <p>Tous les entraînements sportifs</p>	 <p>Enseignement présentiel (secondaire II, niveau tertiaire et autres formations)</p>
 <p>Théâtres et cinémas</p>	 <p>Zoos et jardins botaniques</p>	 <p>Piscines et centres de bien-être</p>	 <p>Remontées mécaniques</p>
 <p>Campings</p>	 <p>Établissements de loisirs</p>	 <p>Grands groupes dans les restaurants</p>	 <p>Services de prostitution</p>
 <p>Discothèques et boîtes de nuit</p>	 <p>Frontières vers D, A, F (à partir du 15 juin)</p>	 <p>Camps de vacances (300 pers. max.)</p>	

📄 Interdits

<p>30+</p> <p>Rassemblements de plus de 30 personnes dans l'espace public</p>	<p>300+</p> <p>Manifestations de plus de 300 personnes</p>	 <p>Compétitions sportives avec contacts physiques rapprochés</p>
--	---	--

⚠️ Les consignes suivantes demeurent

 <p>Garder ses distances</p>	 <p>Porter un masque si on ne peut pas garder ses distances</p>	 <p>Observer les règles d'hygiène</p>	 <p>Télétravail si possible</p>
---	--	--	--